Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20221013_013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 7 octobre 2022 **Date d'affichage : 6 octobre 2022**

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_19_/ votants /_27_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TREIZE OCTOBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, D. GONÇALVES, É. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	**N. MONZON**	**procuration à**	**P. DOUWES**
	J. BUISINE CORLOBÉ		**É. GRILLON**
	C. MOYNIEZ		**M. FERNANDEZ**
	C. TIPHINEAUD		**G. BORRELLY**
	J. QUEIJO		**V. MOREAU**
	M. LEGOFF		**P. ROUYER**
	S. SABLITCH		**T. BAYRAK**
	V. BAYOUT		**C. CONTAMIN**

Absents excusés : C. QUÉRO, M. ALOUI.

Secrétaire de séance : Évaléna BIANAY-BALCOT est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ENGAGEMENT ENFANTS ET JEUNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne de soutenir par des fonds l'engagement et la participation des enfants et des jeunes,

CONSIDÉRANT que le dossier Fond Public et Territoire concerne le projet des mini-séjours réalisés en juillet et août 2022 qui ont fait l'objet d'un avis favorable en commission d'action sociale de la CAF le 16/06/22,

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20221013-20221013_01

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20221013_013

CONSIDÉRANT que la subvention de fonctionnement allouée serait de 8 477 € pour un coût total des deux séjours établi à 12 915.10 €,

VU l'avis de la commission Services à la population en date du 10 octobre 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine BEUDIN,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la convention,

DIT que la convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023 pour le projet se déroulant sur l'exercice 2022,

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 17 octobre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le
Certification exécutoire le
Date d'affichage le
Conseil municipal du 13 octobre 2022

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

MAIRIE D'ABLON-SUR-SEINE (94) Val-de-Marne

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20221013-20221013_01